



Rémunération/dividendes : un arbitrage délicat à opérer

PAR DOMINIQUE PRÉVERT

Optimaretraite

La problématique récurrente de l'arbitrage entre rémunération et dividendes est très souvent réglée par une approche plus intuitive que mathématique. Il est vrai que les nombreuses réformes récentes (retraites, IS, avoir fiscal, sécurité sociale) ont rendu les données du problème encore plus complexes.

L'intérêt de cet article est donc d'une part de présenter une véritable méthode de calcul, et ce quel que soit le statut social de l'intéressé, et d'autre part de préconiser une méthode mathématique intégrant certes le coût fiscal et social mais également l'enjeu en termes de droits à la retraite.

SIMULATION EN QUATRE ÉTAPES

La méthode de calcul proposée dans cet article permet, quel que soit le statut social de l'associé, de procéder au calcul du revenu optimisé en passant par quatre phases successives : le calcul du revenu net immédiat, le calcul du revenu différé, le calcul de l'épargne nécessaire et le calcul du revenu optimisé.

Le calcul du revenu net immédiat

Cette première série de simulations permet de déterminer, selon l'arbitrage effectué entre salaire et dividendes, le revenu net immédiat après cotisations sociales et impôts.

À noter que selon le statut social et fiscal de l'associé, le revenu maximum immédiat ne provient pas toujours du plus haut niveau de distribution sous forme de dividendes.

Le calcul du revenu différé

Cette deuxième série de simulations permet de déterminer, selon l'arbitrage effectué, le revenu différé annuel, c'est-à-dire les droits viagers à la retraite. À noter que, selon le statut social de l'associé, le plus haut revenu différé ne résulte pas forcément de l'arbitrage qui privilégie le maximum de rémunération.

À ce stade, l'associé peut d'ores et déjà apprécier de manière précise et détaillée ses intérêts immédiats et futurs mais il ne maîtrise pas les paramètres qui vont lui permettre de trouver le meilleur équilibre entre le revenu net immédiat et le revenu différé.



Le calcul de l'épargne nécessaire

La troisième série de simulations réalise, selon l'arbitrage effectué, le calcul de l'épargne nécessaire à capitaliser, prélevée sur le revenu net immédiat qui permettra de retrouver, en complément de la rente issue de la répartition, le niveau de rente maximum identifié dans la simulation précédente.

Le calcul du revenu optimisé

La dernière série de simulations intègre, selon l'arbitrage effectué, ce calcul d'épargne et détermine ainsi le revenu optimisé, c'est-à-dire celui que peut réellement consommer l'associé s'il souhaite préserver ses droits à la retraite. Il représente la différence entre le revenu net immédiat et l'épargne à réaliser.

Le plus haut niveau de revenu optimisé (à consommer) met en avant l'arbitrage optimal entre rémunération (sous forme de salaire ou de revenu) et dividendes, offrant ainsi à l'associé le meilleur compromis entre son revenu net immédiat et son revenu différé (droits à la retraite).

EXEMPLE DE SIMULATION

Les données et les bases de travail

Les données traitées

Société	Bruno J. SAS
Forme juridique	SAS
Associé	Monsieur Bruno J.
Statut social	Salarié
Âge	43
Situation de famille	Marié
Nombre d'enfants à charge	1
Nombre d'enfants élevés	2
Salaire brut perçu	40 000 €
Cotisation article 83 CGI TA	2,00 %
Cotisation article 83 CGI TB	2,00 %
Caisses d'affiliations	Régime général, ARRCO, AGIRC
Bénéfices distribuables avant IS	120 000 €
Capital social détenu par le dirigeant	98,00 %
Revenus non professionnels	0 €

Cotisations variables

Les différentes cotisations	Taux employeur	Taux salarié
Taux de cotisation Assédic	0,00 %	0,00 %
Taux accident du travail	2,82 %	
Taux de cotisation ARRCO	4,50 %	3,00 %
Taux de cotisation AGIRC	12,50 %	7,50 %
Retraite article 83 TA	2,00 %	0,00 %
Retraite article 83 TB	2,00 %	0,00 %
Retraite article 83 TC	2,00 %	0,00 %
Retraite article 83 TD	2,00 %	0,00 %
Prévoyance article 83 TA	1,99 %	0,00 %
Prévoyance article 83 TB	3,02 %	0,00 %
Prévoyance article 83 TC	0,00 %	0,00 %
Prévoyance article 83 TD	0,00 %	0,00 %
Mutuelle	5,00 %	0,00 %



Données fiscales et sociales

Données fiscales		Données sociales	
Calcul de l'IRPP sur salaire	année 2005	Plafond annuel de la sécurité sociale	30 192 €
Calcul de l'IRPP sur dividendes	année 2005	Limite GMP	32 952 €
Plafond de déduction des frais professionnels	12 862 €	Points GMP	120
Plafond de l'abattement 20 %	117 900 €	Valeur point AGIRC	0,3862 €
Taux de CSG déductible sur dividendes	5,80 %	Salaire de référence AGIRC	4,3128 €
Taux de CSG non déductible	2,40 %	Valeur point ARRCO	1,0886 €
Taux de CRDS non déductible	0,50 %	Salaire de référence ARRCO	12,3632 €
Taux de prélèvements sociaux	2,30 %		
Limite de plafonnement du quotient familial	2 121 €		
Limite d'abattement sur dividendes personne seule	1 220 €		
Limite d'abattement sur dividendes couple	2 440 €		
Limite du crédit d'impôt sur dividendes personne seule	115 €		
Limite du crédit d'impôt sur dividendes couple	230 €		

Le calcul de la meilleure rentabilité globale

À partir des données rappelées ci-avant, les tableaux qui suivent ne présentent les résultats des calculs effectués successivement (en raison des contraintes de pagination) que sur 6 des simulations de partage entre rémunération et dividendes d'un budget de 120 000 €.

Calcul du revenu net immédiat

	1	2	3	4	5	6
Budget de l'entreprise	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
% salaires	0 %	20 %	45 %	70 %	85 %	100 %
% dividendes	100 %	80 %	55 %	30 %	15 %	0 %
Budget rémunération	0 €	23 520 €	52 920 €	82 320 €	99 960 €	117 600 €
Budget dividendes dirigeant	117 600 €	94 080 €	64 680 €	35 280 €	17 640 €	0 €
Budget dividendes autres associés	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Prime nette	0 €	13 581 €	30 557 €	47 533 €	57 718 €	67 954 €
Dividendes	84 908 €	69 345 €	49 891 €	29 909 €	14 954 €	0 €
Augmentation d'IRPP	8 685 €	9 899 €	11 417 €	12 847 €	13 216 €	14 740 €
Prélèvements sociaux sur dividendes	9 340 €	7 628 €	5 488 €	3 290 €	1 645 €	0 €
Revenu net immédiat	66 884 €	65 399 €	63 543 €	61 304 €	57 812 €	53 214 €

Calcul du revenu différé

	1	2	3	4	5	6
% salaires	0 %	20 %	45 %	70 %	85 %	100 %
% dividendes	100 %	80 %	55 %	30 %	15 %	0 %

Droits à la retraite acquis par la prime salariale versée (1)

Régime de base sécurité sociale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Régime complémentaire ARRCO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Régime complémentaire AGIRC	0 €	235 €	529 €	823 €	1 000 €	1 177 €
Régime supplémentaire art. 83	0 €	33 €	74 €	114 €	139 €	164 €
Revenu différé annuel (1)	0 €	268 €	603 €	938 €	1 139 €	1 341 €

(1) Pour un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

**Calcul de l'épargne nécessaire pour obtenir l'équivalent du revenu différé maximum**

	1	2	3	4	5	6
% salaires	0 %	20 %	45 %	70 %	85 %	100 %
% dividendes	100 %	80 %	55 %	30 %	15 %	0 %

Droits à la retraite acquis par la prime salariale versée (1)

Régime de base sécurité sociale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Régime complémentaire ARRCO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Régime complémentaire AGIRC	0 €	235 €	529 €	823 €	1 000 €	1 177 €
Régime supplémentaire art. 83	0 €	33 €	74 €	114 €	139 €	164 €
Revenu différé annuel (1)	0 €	268 €	603 €	938 €	1 139 €	1 341 €

Montant de l'épargne nécessaire (2) afin d'obtenir la rente annuelle égale aux droits à la retraite maximum c'est-à-dire : 1 341 €

Différence de droits à la retraite	1 341 €	1 073 €	738 €	403 €	202 €	0 €
Épargne nécessaire (2)	17 220 €	13 778 €	9 475 €	5 172 €	2 590 €	0 €

(1) Pour un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

(2) Pour un départ à la retraite à 60 ans, avec une hypothèse de placement de 3 % net et une rente estimée selon la table de mortalité en vigueur à ce jour.

Calcul du revenu optimisé

	1	2	3	4	5	6
Budget de l'entreprise	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
% salaires	0 %	20 %	45 %	70 %	85 %	100 %
% dividendes	100 %	80 %	55 %	30 %	15 %	0 %
Budget rémunération	– €	23 520 €	52 920 €	82 320 €	99 960 €	117 600 €
Budget dividendes dirigeant	117 600 €	94 080 €	64 680 €	35 280 €	17 640 €	0 €
Budget dividendes autres associés	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
I - Revenu net immédiat	66 884 €	65 399 €	63 543 €	61 304 €	57 812 €	53 214 €
II - Épargne nécessaire (1)	17 220 €	13 778 €	9 475 €	5 172 €	2 590 €	0 €
Revenu optimisé (I – II)	49 664 €	51 621 €	54 068 €	56 132 €	55 221 €	53 214 €

(1) Pour un départ à la retraite à 60 ans, avec une hypothèse de placement de 3 % net et une rente estimée selon la table de mortalité en vigueur à ce jour.

Synthèse relative à la meilleure rentabilité globale

Budget de l'entreprise	120 000 €
% salaires	70 %
% dividendes	30 %
Budget rémunération	82 320 €
Budget dividendes dirigeant	35 280 €
Budget dividendes autres associés	2 400 €
I – Revenu net immédiat	61 304 €
II – Épargne nécessaire (1)	5 172 €
Revenu optimisé (I – II)	56 132 €

(1) Pour un départ à la retraite à 60 ans, avec une hypothèse de placement de 3 % net et une rente estimée selon la table de mortalité en vigueur.

Entre toutes les simulations, celle-ci permet à Monsieur Bruno J. de disposer d'un pouvoir de consommation immédiat maximum (revenu net immédiat perçu – capital à épargner = 56 132 €), tout en obtenant une retraite maximum, issue à la fois de la répartition et de la capitalisation (rente viagère annuelle au moment de son départ à la retraite = 1 341 €).